

Les premiers succès de l'Adav

Deux ans après la renaissance de l'Adav, et après deux "Très grandes vélofêtes", on sent à Lille un "frémissement" en faveur de la bicyclette.

Vous trouverez dans cet envoi une lettre signée par Pierre Mauroy, maire de Lille, dans laquelle celui-ci s'engage pour la première fois ouvertement en faveur du vélo et d'aménagements spécifiques.

Les premières réalisations concrètes ont vu le jour. Ce sont en particulier l'aire de stationnement de la place Richebé (à l'entrée de la rue de Béthune), et la matérialisation de la piste cyclable longeant le périphérique par de la peinture verte (et des traversées piétons par de la peinture rouge) qui incite les automobilistes quittant le périphérique — et croisant donc la piste cyclable — à ralentir.

Nul doute que les autres réalisations promises suivront, en particulier les bandes cyclables sur les boulevards Montebello, Victor-Hugo, Vauban, etc.

Quand c'est bien, il faut le dire, et l'Adav le dit. Mais sans perdre son esprit critique, et ces premières initiatives méritent quelques critiques.

1. Le stationnement de la place Richebé peut sembler un peu grand, puisqu'il y a place pour une quarantaine

de vélos, en plus des deux-roues à moteur. Pour les vélos, il vaut mieux beaucoup de petites aires de stationnement qu'une ou deux grandes. Mais, d'après Pierre Bertrand, adjoint au maire chargé de la circulation, il s'agissait, à cet endroit-là, de faire place nette du stationnement automobile. Dont acte.

2. D'autres arceaux de stationnement ont vu le jour très récemment, mais plutôt mal placés. L'Adav en a découvert derrière la mairie, et derrière l'église Saint-Maurice (pourquoi pas devant ?), situés de manière à ce qu'aucun-e cycliste ne les découvre ou n'éprouve le besoin de les utiliser !

3. C'est là que le bât blesse. M. Mauroy, dans sa lettre, « compte sur la participation active » de l'association, par l'intermédiaire de son président. Or, celui-ci a "découvert" les arceaux de stationnement. Le piège est connu : quand les aménagements sont mal conçus, donc pas ou peu utilisés, cela n'incite pas les élus et techniciens à poursuivre leur politique en faveur du vélo. C'est en amont qu'il faudrait consulter les usagers de la bicyclette, pour éviter de gaspiller l'argent des contribuables et de refroidir des ardeurs cyclophiles prometteuses.

T. Lesay

Sommaire

- P. 1 Edito
- P. 2 Infos brèves
- P. 3 L'Adav vend. Braderie. Etudiants.
- P. 4 La rue à tous les usagers
- P. 5 Manifestation anti-autoroute
- P. 6 Le vélo hors-la-voie ?
- P. 7 Agenda. Adhésion

L'Heurovélo, journal dérailleur, est édité par l'Association Droit au Vélo (ADAV), 23 rue Gosselet, 59000 Lille.
Tél. 20 86 17 25 ou MNE, 20 52 12 02.
Trimestriel, 5 F le numéro.

N°4, automne 1992.
Dir. de publication : Philippe Tostain. CPPAP en cours. ISSN en cours. Imp. par nos soins.
Equipe de rédaction : Samuel Delepouille, Christophe Douilliez, Thomas Lesay.

Une Convention collective d'avant-garde

La Convention FEHAP (fédération des établissements hospitaliers privés à but non lucratif) d'octobre 1951 prévoit une prime mensuelle pour les agents se rendant à vélo à leur travail régulièrement. Si vous travaillez dans un hôpital, une clinique, une maison de retraite privés, demandez à en bénéficier.

Le circuit du houblon

Partis de Poperinge, opulente cité drapière au Moyen-Age, devenue le centre de la culture du houblon en Belgique, nous allons à vélo à la découverte de ses environs en empruntant le circuit du houblon. C'est une surprise à chaque coup de pédale. On s'arrête pour regarder une houblonnière. Hélas le houblon était déjà récolté. On s'émerveille devant une chapelle toujours entourée d'arbres. On photographie les ruines d'une abbaye à Proven. La traversée de quelques sous-bois nous enchante. Il y en a eu pour tous les plaisirs et bien sûr le plaisir du palais n'était pas oublié. Une longue halte à Watou où nous avons savouré les tartines flamandes, la tarte maison, les crêpes et bien sûr la bière du pays. A l'abbaye de Saint-Sixtus, nous avons dégusté la bière du même nom. Une belle journée au pays du houblon.

Marie-Claire Sarazin

Club des villes cyclables

Quatre ans après sa naissance, le club des villes cyclables se porte plutôt bien. D'une poignée au départ, les villes y sont aujourd'hui plus de cinquante. Près de deux cents personnes, réunies à Strasbourg les 10 et 11 octobre 92, ont pu mesurer l'intérêt nouveau que portent élus, techniciens et usagers existants ou potentiels aux aménagements cyclables, à la croissance prévisible et souhaitable de

la pratique de la bicyclette en ville.

Après la journée consacrée aux débats (pas toujours passionnants), le samedi matin, par un petit vent froid, une soixantaine de personnes ont arpenté les différents aménagements cyclables de l'agglomération strasbourgeoise, et apprécié les idées les plus novatrices en matière d'aménagement de l'espace (interdiction du transit en centre ville pour les véhicules motorisés, zone 30, cours urbaines...). On sent à Strasbourg et en Alsace une réelle volonté de promouvoir cyclistes et piétons et de "modérer" la circulation automobile, afin de donner à la ville plus d'urbanité. La ville de Lille adhère au club des villes cyclables, un des rares élus lillois roulant régulièrement à vélo, Dominique Plancke, représentait sa ville. Mais en élargissant l'accès autoroutier, en continuant à construire des parkings, en supprimant des couloirs bus, en négligeant le vélo, en n'étendant pas le secteur piétonnier, Lille ne prend pas le chemin de Strasbourg ni des villes néerlandaises. Un peu de courage, messieurs (et mesdames) les élu-e-s !

T. L.

L'abbé cyclotouriste

Félicitations et remerciements à Pierre Deltour, abbé de Coudekerque-Branche, 63 ans, un vrai usager de la route doublé d'un cyclocampeur : il a accompli le « Tour de France des plaines », soit 2900 kilomètres en à peu près cinq semaines. Malgré des ennuis de santé, il utilise la petite reine tant pour les vacances que pour son ministère quotidien. Il nous a fort aimablement envoyé des coupures de presse relatant son périple et ses encouragements à l'Adav, en précisant qu'il y a aussi beaucoup de cyclistes à Dunkerque. A quand une succursale Adav-Littoral ?

C. D.

L'Adav vend

Des **ÉCARTEURS DE DANGER** (sorte de bras articulé en plastique, qui se fixe sur le porte-bagage arrière et au bout duquel se trouve un catadioptré). Prix à l'unité : 25 F.

Des **CATARQUES** (catadioptrés en arc de cercle, fixé sur les rayons, obligatoires selon le code de la route). Prix pour une paire : 10 F. Pour deux paires (une pour la roue avant, l'autre pour la roue arrière) : 18 F.

Des **PETITS VÉLOS FLUO** (rose, jaune, vert, orange) à épingle au revers de son costume trois pièces, ou sur son pull-over, au choix. Prix à l'unité : 5 F.

Tarifs dégressifs sur demande. Vous pouvez diffuser ces produits pour l'Adav.

Appel aux étudiants

Je désire créer, dans le cadre de l'Adav, une commission "Étudiants", qui s'intéressera aux difficultés des cyclistes étudiants. La commission réunira étudiants, lycéens et professeurs. Dans un premier temps, nous recenserons les problèmes de circulation et de stationnement qui sont spécifiques aux universités et aux lycées, puis nous envisagerons les diverses actions à mener.

Si vous êtes intéressé par la commission ou que vous connaissez des personnes concernées par ces problèmes, la première réunion est prévue jeudi 5 novembre à 18 h 30 à la MNE.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter au T. 20 89 85 51 ou à contacter l'Adav.

Samuel Delepoulle



Braderie de Lille

La braderie fut l'occasion pour l'Adav de présenter ses activités et revendications au public. Il est évident qu'une telle manifestation ne s'improvise pas et qu'un stand démuné d'activité n'est d'aucune utilité pour l'association et d'aucun intérêt pour les passants...

C'est pourquoi je voudrais, ici, remercier les divers intervenants : Antoine Bonduelle, Jean-Pierre Verhille, Frédéric Héran, Michel Cattiau, Régis Lyoen, Régis Dubois, Sophie Chiche et Thomas Lesay pour l'aide, l'ambiance et la bonne volonté qu'ils ont bien voulu nous apporter. J'y ajoute Philippe Fabbri et Christophe Douilliez qui n'ont pas pu, à leur grand regret et au nôtre, se joindre à nous, mais qui ont tenu à nous le faire savoir. Sans oublier, bien sûr, Anita qui a accepté de coordonner les actions de chacun et sans laquelle rien n'aurait été possible, ni le groupe "Aigre-doux" qui a participé à l'animation musicale du stand.

S. D.

La rue à tous ses usagers !

Colloque, samedi 28 novembre, sur la circulation en ville

« La rue à tous ses usagers », c'est le credo de l'association départementale « 59 Rue de l'Avenir ». Constituée en juillet dernier, cette association regroupe notamment l'Adav, l'association du Jardin des Olieux, Habiter MAD, Quartiers et Avenir, Chantier-Nature..., sous la présidence de Philippe Leys, qui représente la fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord, et souhaite étudier la façon dont le partage de la rue pourrait être réalisé entre tous les usagers, automobilistes, piétons et cyclistes.

Il n'y a pas concurrence entre ces usagers si l'on aménage l'espace. La rue doit cesser de ressembler à un champ de bataille, ou à une variante d'un Rollerball urbain, régie par la loi du plus fort, c'est-à-dire par les automobilistes. Par ailleurs, l'accroissement du parc automobile et l'utilisation accrue des « quatre-roues » entraînent une circulation difficile en ville, avec son cortège de bouchons, de stress, de pollution, de non-respect du code de la route, etc.

Dans de telles conditions, les piétons et cyclistes courent (si l'on peut dire) des risques se soldant par des accidents nombreux et parfois graves. Certains, parfois tentés de se déplacer à bicyclette, hésitent ou renoncent, d'autant plus que les infrastructures *ad hoc*, pistes, bandes cyclables, parkings à vélo, font défaut la plupart du temps, pour ne pas dire plus.

L'association « 59 Rue de l'Avenir » estime qu'il peut être plus agréable de circuler dans les rues, à condition qu'on imagine, et qu'on applique des solutions pour atteindre ce but. CQFD ! A cet effet, elle se propose de dépasser (pas en vélo) les constats pour entamer une véritable réflexion sur la circulation

urbaine, les transports publics, dans les aspects juridiques, techniques... Les solutions adéquates sont à trouver dans l'aménagement des rues, dans l'information pour une prise de conscience de la nécessaire modération dans l'appui plantaire sur le champignon, etc.

La volonté de « 59 Rue de l'Avenir » est d'associer tous les partenaires intéressés et concernés par ce débat : TCC (transports collectifs communautaires), services techniques de la Communauté urbaine de Lille, police urbaine, représentants des usagers de la rue, lors d'un colloque qui se tiendra **samedi 28 novembre, dans les locaux de la Maison de l'Education Permanente, 1 place Georges-Lyon à Lille** (à deux pas de la MNE).

Ce colloque comblera une réflexion en trois ateliers le matin, et une table ronde consacrée aux normes juridiques et réglementaires pour l'aménagement de la ville l'après-midi.

Des colloques du même type se dérouleront à Reims, Grenoble et Strasbourg.

Enfin, un concours a été organisé par l'association nationale « Rue de l'Avenir » pour les projets d'aménagement de circulation. Deux projets ont été primés dans le Nord, l'un à Cambrai, l'autre à Lille, autour du jardin des Olieux, dans le quartier de Moulins.

C. Douilliez

(d'après un article de la Voix du Nord)

Suggestion de l'auteur : il serait sans doute intéressant d'inviter, pour un témoignage déterminant, les services de la ville voisine d'Ypres, qui a récemment réaménagé ses rues en fonction du trafic cycliste. Une plaquette a été réalisée à cette occasion, que l'on peut consulter à l'Adav.

Manifestation nationale, samedi 7 novembre à Arras

Une manifestation nationale d'opposition au programme autoroutier aura lieu samedi 7 novembre à Arras (rendez-vous à 14 h 15 sur la place des Héros, devant le beffroi).

La fédération nationale des associations d'usagers des transports (la FNAUT), dont fait partie la Fubicy (fédération des usagers de la bicyclette), qui fédère entre autres l'Adav, est co-organisatrice de la manifestation d'Arras. J'entends d'ici le bon sens cycliste qui réagit : « Quel rapport avec le vélo ? » A première vue, aucun. Qu'il y ait plus ou moins d'autoroutes ne change pas la vie du cycliste confronté au trafic automobile en agglomération.

Mais il faut savoir aussi raisonner en citoyen, et parfois en comptable. La dévotion de notre société à la voiture est telle qu'on ne fait plus attention aux sommes englouties pour celle-ci par la collectivité et les usagers. Un quart du budget des ménages est consacré à la sacro-sainte bagnole, ainsi qu'une part primordiale du budget des collectivités (Départements, Régions, Communauté urbaine...). Pour ne prendre qu'un exemple, le déplacement de quelques centaines de mètres du périphérique Est de Lille, sur une longueur de trois kilomètres, va coûter au moins 1,3 milliard de francs (non, il ne s'agit pas d'anciens francs...). C'est à peu près ce que coûterait la construction de 400 kilomètres de pistes cyclables, ou la mise en place de plusieurs milliers de kilomètres de bandes cyclables ! Ou encore de quoi couvrir toute l'agglomération de garages à vélo pratiques et sûrs.

La politique des transports doit s'orienter vers la vérité des coûts. L'essence coûte aujourd'hui moins cher (en francs constants) qu'avant la crise du pétrole de 1973-74. La TVA sur les voitures a baissé, le gazole est peu taxé,

le transport de marchandises par camion est considérablement privilégié. Résultat : un accroissement exponentiel du trafic routier.

Construire des autoroutes pour faire face à cet accroissement revient à repousser de quelques années l'engorgement, à coup de milliards de francs. L'autoroute Paris-Lille étant en voie de saturation, les "décideurs" projettent une deuxième autoroute Paris-Lille (la fameuse A1 bis). Si le trafic, en particulier de camions, continue à croître indéfiniment, dans quinze ans, il faudra prévoir une troisième autoroute Paris-Lille (A1 ter). Et pendant ce temps-là, bien sûr, il n'y aura pas d'argent à consacrer aux quelques péquenots qui s'obstineront encore à utiliser leur bicyclette...

Venez donc nombreuses et nombreux défiler pour une autre politique des transports, samedi 7 novembre à Arras.

T. L.

Publicité

CYCLES KOZIEL

141, rue Ferrer

59155 Faches-Thumesnil

Tél. 20 86 02 11

SIRET 327 847 810 00014

Spécialiste du cycle : VTT, randonnée, vélo de ville, vélo d'enfant...
Sponsor officiel des "Très Grandes Vélofêtes".
Réduction de 5 % à 10 % sur les accessoires, sur présentation de la carte d'adhérent-e de l'Adav.

Le vélo hors-la-voie ?

Il aura fallu qu'un cycliste soit menacé de se voir retirer deux points sur son permis de conduire, en juillet dernier à Paris, pour qu'enfin une bizarrerie du code de la route apparaisse au grand jour : le vélo y est considéré comme un véhicule, au même titre qu'une automobile ou une moto.

Quelle infraction avait commis ce cycliste ? Désirant tourner à droite à un carrefour parisien, il avait marqué un temps d'arrêt au feu rouge et s'était engagé après avoir constaté qu'aucun véhicule n'arrivait de sa gauche.

Pour le code de la route, c'est une infraction grave. Pour des cas semblables, de nombreux cyclistes ont déjà dû payer de fortes amendes, avoisinant le prix de leur bicyclette (jusqu'à 1400 F !). Le cycliste parisien a été menacé du retrait de points sur son permis de conduire une voiture !

En quoi ce cycliste a-t-il mis en danger la vie des autres ? En quoi a-t-il même mis sa propre vie en danger ? En quoi a-t-il entravé la circulation, dans la mesure où il a laissé traverser les piétons ?

Le code de la route reconnaît certaines caractéristiques et avantages du cycliste sur l'automobiliste, à commencer par l'excellente visibilité, ainsi que l'agilité (la faible inertie) qui lui permettent de s'arrêter en quelques mètres et de virer tout aussi promptement. Concernant les feux rouges, certains cyclistes expliquent qu'il est parfois plus sûr de passer au rouge, après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres véhicules sur le carrefour, plutôt que de passer au milieu du flot de voitures après que le feu a passé au vert.

Le code de la route est une loi, tous doivent le respecter, piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes et camionneurs. Mais les sanctions doivent être proportionnelles au danger que l'usager de la chaussée fait courir à lui-même et surtout aux autres usagers.

L'aménagement de la voirie se fait depuis quelques décennies presque uniquement en fonction de la circulation automobile. La multiplication des feux tricolores, des sens interdits et autres autoports ne facilite pas la vie des cyclistes, souvent contraints à des détours, ou en butte à des panneaux « Cyclistes, pied à terre » qui étonneraient

nos voisins néerlandais.

Aux Pays-Bas justement, les cyclistes sont mieux traités : parcours cyclistes séparés de la circulation automobile, pas pour vélos aux feux, feux pour cyclistes déclenchés par un bouton poussoir... Quand l'aménagement respecte les cyclistes, ceux-ci respectent le code de la route.

Quand les cyclistes prennent leurs aises avec le code de la route, ce n'est pas forcément par goût du risque. Les cyclistes sont rarement des kamikazes. Comme les piétons, ils sont bien plus souvent victimes que coupables des accidents de la circulation. Sans aucun engin motorisé, il y aurait bien quelques blessés sur les routes de France, mais certainement pas 200 000 par an, et encore moins 10 000 morts !

L'une des revendications des "cyclistes urbains" — ceux qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement régulier — est que le code de la route assimile les cyclistes à des piétons à roulettes, et non plus à des automobilistes à deux roues sans moteur et sans carrosserie ! La véritable ligne de partage entre les usagers de la voirie passe entre ceux qui sont motorisés et les autres.

Qui se soucie des piétons qui traversent la rue en dehors des passages cloutés ? Et qui pourrait les blâmer, alors qu'en France très rares sont les automobilistes qui respectent ces fameux passages cloutés !

Alors, pour que les cyclistes ne soient plus des hors-la-loi, il est temps que les aménageurs ne les mettent plus hors-la-voie. Depuis trente ans, le mythe de la bagnole, de Pompidou à Calvet, a fait des ravages en France. Aux Pays-Bas ou au Danemark, toutes les classes de la société se retrouvent volontiers sur une bicyclette, et la reine y donne l'exemple. Nos « décideurs » devraient enfourcher, ne serait-ce qu'une fois, la petite reine en ville. Hommes politiques, aménageurs, policiers et gendarmes n'ont parfois de leur cité qu'une vision limitée par un pare-brise. A bicyclette, ils (re)découvriraient leur ville, et s'apercevraient par la même occasion qu'on va souvent aussi vite que les voitures dans les centres villes encombrés. Qui sait ? Peut-être qu'ils se transformeraient en nouveaux adeptes ?

T. Lesay

A vos agendas

- Réunion mensuelle de l'Adav, premier lundi de chaque mois à 18 h 30 à la MNE, 23 rue Gosselet à Lille.
- Manifestation contre le programme autoroutier et pour une autre politique des transports, samedi 7 novembre à Arras (14 h 15 devant le beffroi). Appeler l'Adav pour un départ groupé.
- Participation de l'Adav à la foire aux associations de Villeneuve d'Ascq, les samedi 21 et dimanche 22 novembre. Appelez la permanence pour aider à tenir le stand.
- Colloque « 59 rue de l'Avenir », samedi 28 novembre, à la MEP, place Georges-Lyon à Lille. Inscrivez-vous à l'Adav.

Permanences au local : les lundis, mercredis et vendredis, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Vous en avez plein le porte-bagage ? Racontez vos misères en permanence, en passant ou en écrivant à l'Adav, 23 rue Gosselet à Lille (près du boulevard Jean-Baptiste Lebas), ou en appelant le 20 86 17 25 (demandez Anita ou Patrice).

Demandez des Appels pour le droit au vélo en ville, et faites-les signer autour de vous.

Si vous voulez en savoir plus, il ne reste qu'une solution : adhérer.



J'adhère à l'association Droit au vélo et souhaite en devenir (cochez au choix) :

- membre actif (cotisation 92-93 : 30 FF, 15 FF pour les chômeurs et étudiants).
- membre de soutien (à partir de 50 FF). Montant : F
- Je désire simplement recevoir l'*Heurovélo*, et verse 20 F pour 4 numéros.

Mme, Mlle, M. : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession : Age (facultatif) :

Date :

(Chèques à l'ordre de : ADAV, 23 rue Gosselet, 59000 Lille)

NB. Si vous étiez adhérent 91 ou 92, n'oubliez pas de réadhérer !

Le vélotouriste ?



Droit au Vélo
Association
23, Rue Gosselet
59000 Lille
Tél. 20.86.17.25